

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 80/25
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 590'000.- pour les travaux de
raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD)
des bâtiments de la Douane, de l'Eglise St-Etienne, de la
Caserne communale, de la Châtelaine et de la Charmille
(ex-CVE)**

Délégué municipal : Roger MULLER, municipal, r.muller@moudon.ch, 078/231.00.37

Adopté par la Municipalité le 12 mai 2025

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 24 juin 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 590'000.- pour les travaux de raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) des bâtiments communaux suivants :

- Auberge de la Douane et grande salle
- Temple de St-Etienne,
- Caserne communale,
- Bâtiment de la Châtelaine,
- Bâtiment de la Charmille (ex-CVE), occupé actuellement par la garderie Pomme-Cannelle, le service PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire), l'association Graine de Curieux et le bureau des doyens de l'établissement primaire.

2. Contexte

Le projet du réseau de chauffage à distance à Moudon a été lancé en 2021 à la suite de l'acceptation par le Conseil communal du préavis 71/21 intitulé « Préavis d'intention concernant le développement du réseau de chauffage à distance sur la Commune de Moudon ».

Le 3 mai 2022, le Conseil communal a accepté le préavis 13/22 octroyant un crédit de CHF 3'996'000.- pour la création de la société anonyme « Moudon Energies SA ». Celle-ci a pour buts la construction, la réalisation, l'exploitation, l'entretien d'un réseau de chauffage à distance, la production de chaleur et la gestion d'énergies renouvelables. Il s'agit là d'un des grands projets communaux identifié dans le programme de législature 2021-2026. Ce nouveau réseau a pour but de permettre aux citoyens et aux entreprises de bénéficier d'un système de chauffage performant et conforme aux préoccupations environnementales du moment. La Commune de Moudon, qui participe à hauteur de 49,95 % à la société Moudon Energies SA, raccordera ses bâtiments au réseau de chauffage à distance d'ici 2030. Le raccordement se fera en plusieurs phases.

Une première étape a été franchie en 2024 et début 2025 avec le raccordement des bâtiments scolaires du site de l'Ochette, à savoir le collège primaire et secondaire, ainsi que les salles de gymnastique. Le Conseil communal avait accordé un crédit pour ces travaux par l'acceptation du préavis 33/23 intitulé « Demande d'un crédit de CHF 570'000.- pour les travaux de raccordement des bâtiments du site de l'Ochette au réseau de chauffage à distance (CAD) ». Ce même préavis a autorisé sur le principe, par l'acceptation de la conclusion n°3, la Municipalité à raccorder l'ensemble des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance en fonction de l'avancement de des travaux.

C'est donc dans la continuité de cette autorisation que la Municipalité soumet au Conseil communal le présent préavis.

3. Description des travaux

Les travaux suivants sont prévus :

- Le démontage des installations de production de chaleur existante (offre hydraulique).
- L'adaptation des conduites, et selon les cas la mise à neuf de certains équipements secondaires (offre hydraulique).
- L'alimentation électrique et la demande 0-10V (offre électrique).
- Le renouvellement des installations de régulation.
- Elaboration des rapports CECB+ (certificat énergétique cantonal des bâtiments) par bâtiment.

A noter que la valorisation des chaudières démontées s'avère très difficile, le marché de ces machines étant devenu très peu intéressant. En revanche, en fonction de l'année de construction de la chaudière (10 ans), Moudon Energies SA applique des ristournes sur les frais de raccordement. Celles-ci sont indiquées dans les tableaux de coûts ci-dessous.

Afin d'obtenir les subventions octroyées pour ce type de travaux par le Canton, il convient d'établir par bâtiment un « certificat énergétique cantonal des bâtiments » (CECB+). A noter que le bâtiment de la Douane dispose déjà de ce certificat qui a été effectué lors des travaux de rénovation. Le financement des certificats doit être intégré dans le présent préavis. Ces coûts sont estimés à CHF 6'000.- TTC par unité.

4. Aspects financiers

Bâtiment de la Douane / Auberge et Grande salle (date chaudière : 2019)

Coûts de raccordement forfaitaire	59'000.-
Coûts hydrauliques	16'261.-
Coûts électricité, régulation, coordination MESA	11'400.-
Ristourne sur le raccordement forfaitaire	- 29'500.-
Total (HT)	57'161.-
Total (TTC)	61'800.-

Temple de St-Etienne (date chaudière : 2020)

Coûts de raccordement forfaitaire	59'000.-
Coûts hydrauliques	15'355.-
Coûts électricité, régulation, coordination MESA	9010.-
Ristourne sur le raccordement forfaitaire	- 29'500.-
Total (HT)	53'865.-
CECB+ (TTC)	6'000.-
Total (TTC)	64'230.-

Caserne communale (dates chaudières : 1999 et 1996)

Coûts de raccordement forfaitaire	146'000.-
Coûts hydrauliques	67'468.-
Coûts électricité, régulation, coordination MESA	22'800.-
Ristourne sur le raccordement forfaitaire	0.-
Total (HT)	236'268.-
CECB+ (TTC)	6'000.-
Total (TTC)	261'500.-

Remarque : Il y a deux chaufferies à la caserne communale, ce qui explique le coût important du raccordement à ce bâtiment.

Bâtiment de la Châtelaine (date chaudière : 1994)

Coûts de raccordement forfaitaire	50'000.-
Coûts hydrauliques	16'261.-
Coûts électricité, régulation, coordination MESA	9'000.-
Ristourne sur le raccordement forfaitaire	0.-
Total (HT)	75'261.-
CECB+ (TTC)	6'000.-
Total (TTC)	87'400.-

Charmille (ex CVE)

Coûts de raccordement forfaitaire	40'000.-
Coûts hydrauliques	12'355.-
Coûts électricité, régulation, coordination MESA	11'400.-
Ristourne sur le raccordement forfaitaire	- 20'000.-
Total (HT)	43'755.-
CECB+ (TTC)	6'000.-
Total (TTC)	53'300.-

Récapitulatif des coûts d'investissement

Bâtiment de la Douane	61'800.-
Temple de St-Etienne	64'230.-
Caserne communale	261'500.-
Bâtiment de la Châtelaine	87'400.-
Bâtiment de la Charmille (ex-CVE)	53'300.-
CECB+ (site de l'Ochette / TTC) *	30'000.-
Divers et imprévus	30'000.-
Total arrondi (TTC)	590'000.-

* Le préavis 33/23 pour le raccordement des bâtiments du site de l'Ochette (5 bâtiments) ne tenait pas compte des CECB+. Ces coûts sont donc intégrés au présent préavis.

5. Incidences financières

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

Investissement « Installation techniques CAD » : CHF 590'000.- à amortir en 30 ans, soit CHF 19'670.- par année.

Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé qu'un minimum de 80% du coût des investissements doit être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total des travaux	CHF 590'000.-
Autofinancement 80%	CHF 472'000.-
Fonds étrangers (emprunt) 20%	CHF 118'000.-

Les intérêts (estimation 2.5%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 2'950.- la première année et à un total de CHF 44'250.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

Le remplacement du chauffage au gaz par le chauffage à distance dans les bâtiments communaux entraînera également des effets sur le compte de résultat de la Commune. Sur la base des tarifs en vigueur en 2024, le coût d'un kWh fourni par le réseau de chauffage à distance est d'environ 4 centimes supérieur à celui du gaz, ce qui représenterait un surcoût annuel estimé à quelque CHF 50'000.- pour l'ensemble des bâtiments concernés par le présent préavis. Par ailleurs, le transfert vers le chauffage à distance induira une baisse des volumes de gaz vendus par le service communal, se traduisant par une diminution de la marge bénéficiaire de ce dernier, estimée à environ CHF 37'000.- par an.

Ces estimations restent toutefois sensibles à l'évolution des prix de l'énergie sur les marchés, et pourraient être amenées à varier à court-moyen terme.

6. Développement durable

Le raccordement au CAD des bâtiments communaux s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable, en valorisant des sources d'énergie renouvelables. Il permet une utilisation plus rationnelle des ressources en remplaçant les combustibles fossiles, tout en centralisant la production de chaleur afin de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre. Le raccordement des bâtiments communaux au CAD répond par ailleurs aux objectifs définis dans la fiche n° 11 du Plan climat, visant à « assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments ».

7. Planification

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, le calendrier des travaux s'étendra de fin 2025 à fin 2026, ceci en fonction de l'avancement des travaux de mise en place du réseau de chauffage à distance.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 80/25 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 590'000.—, dont à déduire toutes les subventions et/ou participation de tiers, pour des travaux de raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) des bâtiments de la Douane (Auberge et salle), du Temple de St-Etienne, de la Caserne communale, de la Châtelaine, et de la Charmille (ex-CVE),**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense.**

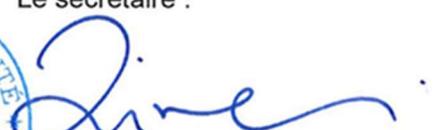
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO


MUNICIPALITE
DE MOUDON


A. IMERI